

Chiens dangereux: ça reste la jungle!

Adopté pour unifier le patchwork cantonal, le projet de loi fédérale rate sa cible

BERNE. Le Conseil national a accouché hier d'une loi sur les chiens dangereux. Le texte renonce à interdire certaines races. Mais il oblige les propriétaires, sous peine d'amende, à tenir leur toutou en laisse dans les endroits sensibles comme les aires de jeux. Et tout détenteur d'un chien qui élèvera son animal afin de le rendre agressif

risquera 3 ans de prison. But avoué de la loi: harmoniser la jungle législative actuelle. Car, suite au drame d'Oberglatt (ZH), où un enfant avait été déchiqueté par trois pitbulls en 2005, pas moins de 23 cantons se sont dotés de règlements. Ils sont si disparates que voyager à travers la Romandie avec un bull-terrier, par exemple, relève aujourd'hui du casse-tête (voir encadré).

Or l'art. 13 du texte adopté hier laisse la liberté aux cantons de prévoir une législation plus sévère. Le Parlement passe donc à côté de son objectif d'harmonisation, selon Gieri Bolliger, directeur de la fondation pour le droit des animaux (TIR). «Les 11 cantons qui ont déjà des règles plus contraignantes ne reviendront pas en arrière, surtout si le peuple a voté. Et, en cas de nouveau drame, d'autres risquent de légiférer.» Un avis partagé par la Société cynologique suisse, la Protection suisse des animaux et même l'Office vétérinaire fédéral. La conseillère nationale socialiste Josiane Aubert pense au contraire que les cantons s'aligneront. «Ceux qui interdisent certaines races réalisent



Les propriétaires de chiens dangereux ont de quoi se perdre dans le dédale législatif.

LE PARADOXE

«Le propriétaire d'un caniche risque la prison en cas de dommages. Mais pas celui d'un crocodile!»

Gieri Bolliger, président de la fondation TIR



DE

que c'est très difficile à appliquer: 60% des chiens sont des bâtards.»

Le Conseil des Etats doit encore se prononcer. Peuple et cantons auront le dernier mot devant les urnes. - IRÉNELANGUIN

DONNEZ VOTRE AVIS!

www.lematin.ch/chien

PROMENER MÉDOR EN ROMANDIE? COMPLEXE!

Si le propriétaire d'un bull-terrier décide d'emmener son molosse en balade dans les cantons romands, il lui faudra traverser une forêt de règlements. Pas de souci sur les routes vaudoises et jurassiennes, Médor peut y gambader librement. A Neuchâtel, il devra être tenu

en laisse dans les zones piétonnes et les parcs. Laisse et muselière obligatoires à Fribourg. A Genève, beaucoup de parcs interdits et laisse dans les autres lieux publics. Et, en Valais, le bull-terrier n'est admis qu'en visite: la race est interdite à la détention. - I. L.

Premier Genevois diagnostiqué

GRIPPE A. Deux nouvelles infections au virus H1N1 ont été signalées hier en Suisse, dont un premier cas à Genève. Le malade est un homme de 62 ans qui est rentré de New York vendredi. Il s'est immédiatement présenté à l'hôpital. L'homme se porte bien, mais lui et son entourage ont été invités à rester chez eux. A ce jour, 19 personnes ont contracté le virus de la grippe A en Suisse. - ATS



Le malade s'est présenté aux HUG dès son retour.

O. VOELSANG

PUB

Pour chaque achat dès Fr. 30.- recevez un tampon fidélité. Avec le 5^{ème} tampon collectionné vous recevez 10% de rabais sur cet achat.

Tampon 1	Tampon 2	Tampon 3	Tampon 4	Tampon 5

Cette carte est valable du 10 juin au 24 octobre 2009 et uniquement dans le magasin H&M à la rue du Marché 40 à Genève. La réduction n'est pas cumulable avec d'autres actions, pas de paiement en espèces ni de remboursement partiel. Les cartes cadeaux H&M et les collections designer sont exclues de cette offre. Par personne, 1 seule carte fidélité.

Accusés du hold-up de La Vue-des-Alpes, ils nient

NEUCHÂTEL. Le procès des auteurs présumés du braquage d'un fourgon horloger près de La Vue-des-Alpes, en août 2006, a débuté hier devant la Cour d'assises. Il y a trois accusés: un des deux braqueurs, un complice qui faisait le guet et le chauffeur du convoi braqué, lui aussi accusé de complicité. Ils auraient volé environ 6,5 mil-

lions de francs en pièces d'horlogerie en or, platine et diamants, appartenant à Patek Philippe. Un butin toujours introuvable, tout comme le second braqueur. A l'audience, les trois prévenus se sont déclarés étrangers au coup. Ils ont dénoncé une enquête «déficiente», menée uniquement à charge. Verdict jeudi. - ATS



LA PARADE De l'eau pour les jeunes buveurs

La Ville de Zurich s'en prend à l'alcoolisme des jeunes. Vendredi soir, elle fera distribuer gratuitement de l'eau à la gare centrale. Les autorités espèrent sensibiliser le public et informer des risques d'une consommation excessive. «C'est une action de prévention intéressante, qui va à la rencontre des jeunes mais interpelle tout le monde, commente Corine Kibora, porte-parole de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies. L'eau est un bon symbole d'alternative à l'alcool: naturelle, saine et hydratante, elle n'a pas les défauts des boissons sucrées.» - E. G.



Les prévenus ont été acheminés sous haute sécurité.

KEYSTONE